



Tromperie contrefaçon Priceminister

Par **jojokilo**, le **28/02/2015** à **13:11**

Bonjour , je sollicite votre aide aujourd'hui car je viens d'être victime d'un vendeur malhonnête sur le site priceminister en effet je lui ai commandé une paire de Nike air huarache qui se sont avérées être de très pitoyable contrefaçon , j'ai procédé à une réclamation sur le site en question et j'aimerais savoir ce que je devais entreprendre comme démarches à l'encontre de ce vendeur

Les chaussures sont arrivées dans une boîte qui ne ressemble pas du tout à celles utilisées par la marque et à l'intérieur elles étaient emballées dans un sac où il était collé d'un côté une étiquette Nike et de l'autre il y avait une imitation du logo Footlocker d'autre part j'ai décelé plusieurs anomalies dans la chaussure elle-même

Merci

Par **alterego**, le **28/02/2015** à **14:12**

Bonjour,

Vendeur ou acheteur, la première chose à faire avant toute transaction sur ce type de site est de prendre connaissance des conditions générales d'utilisation. Vous constaterez que sa responsabilité est écartée.

Vous avez, en principe, les coordonnées de votre vendeur, contactez-le et si il reste sourd à votre réclamation déposez plainte auprès du Procureur de la République si le jeu en vaut la

chandelle.

http://www.priceminister.com/help/r_contract

Cordialement

Par **jojokilo**, le **28/02/2015** à **16:33**

Tout d'abord merci de votre réponse , ensuite j'ai fais une demande de réclamation a priceminister ce matin pour contrefaçon , mais je ne peut envoyer de message à l'acheteur pour trouver une solution amiable , dois je refuser le renvoi des marchandises contrefaites si on me le demande car c'est illégal il me semble de faire transiter des contrefaçons ?

Par **alterego**, le **28/02/2015** à **16:47**

Vous pouvez toujours menacer le vendeur de remettre ses coordonnées et la contrefaçon aux douanes si vous n'avez pas reçu le remboursement dans les 48 ou 72 heures (à vous de fixer le temps) ainsi que d'une plainte au Procureur de la République pour escroquerie.

Vous ne rendez rien sans avoir été remboursé de la marchandise et des frais consécutifs.

Cordialement

Par **jojokilo**, le **28/02/2015** à **16:55**

Mais si je suis la procédure décrite par priceminister je dois renvoyer la marchandise pour que eux constatent la contrefaçon or si je renvoi les dites chaussures et que je me fais attraper c'est bien moi qui sera responsable

Pensez - Vous que je puisse leur fournir une attestation sur l'honneur de la destruction du produit après avoir été remboursé car c'est pour moi une incitation à commettre qqch d'illégal ce qui est aussi punissable par la loi